

Image not found or type unknown



Succession et vente en viager

Par **nadege**, le **18/07/2008** à **12:16**

Des parents ont-ils le droit de vendre en viager leur maison à un des enfant sachant que cette procédure vise à exclure un des enfant du couple de la succession ?
L'enfant acheteur en viager ne paierait pas le "loyer" dû aux parents ?
Les autres enfants peuvent-ils se retourner et demander l'équivalent de la maison dans le reste du partage des biens.
Merci